



ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE

EEDF — PRÉSENTATION DU SYSTÈME DES RÉOLUTIONS

SAISON 2018 — 2019



ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE

Scouts et laïques
www.eedf.fr

INTRODUCTION

- « Les résolutions, outil proposé en vue d'améliorer le fonctionnement de notre gouvernance, ont pour objectif de contribuer à réinventer le **dialogue associatif**, au service de l'Association, et doivent permettre une co-construction. Les modalités proposées permettent **une mise en débat antérieure à l'AG.** »
- « Après le bilan de l'expérimentation sur les résolutions présentées en AG en juin 2018, le Comité Directeur, avec l'aide de la Commission Gouvernance, a décidé de **poursuivre l'expérience.** »

– UN SYSTÈME TRÈS DIFFÉRENT DE L'ANNÉE DERNIÈRE !

– IL S'AGIT BIEN D'UNE EXPÉRIMENTATION, IL N'Y A MALHEUREUSEMENT PAS BEAUCOUP DE TEMPS POUR QUE LES RÉOLUTIONS « VIVENT » CETTE ANNÉE, MAIS NOUS AVONS DÉCIDÉ DE QUAND MÊME LANCER LE PROCESSUS.

– VOS RETOURS SERONT TRÈS IMPORTANTS !

PARCOURS D'UNE RÉOLUTION

- PHASE DE PROPOSITIONS ET D'AMENDEMENTS



- PHASE DE SOUTIENS



PROPOSITION
INSUFFISAMMENT
SOUTENUE



- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



RÉSOLUTION REJETÉE



- RÉOLUTION ACCEPTÉE – APPLICATION



COMMENT ÇA VA MARCHER ?

- UN OUTIL INFORMATIQUE (CRÉÉ PAR DES BÉNÉVOLES !)
- UNE IDENTIFICATION INDIVIDUELLE ET SÉCURISÉE
- CONFORME AU « RGPD »
- UN ACCÈS FACILITÉ (GRACE À N'IMPORTE QUEL TERMINAL CONNECTÉ À INTERNET)



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE**

PHASE DE PROPOSITIONS

QUI PEUT PROPOSER UNE RÉOLUTION OU UN AMENDEMENT ?

- TOUT.E ADHÉRENT.E
- TOUTE STRUCTURE OU INSTANCE DE L'ASSOCIATION:
 - SLA, SLAN (GROUPES, CENTRES PERMANENTS, SERVICES VACANCES)
 - EQUIPES RÉGIONALES
 - CD (COMITÉ DIRECTEUR)
 - APL (ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LOCALE)
 - COMITÉS ET CONGRÈS RÉGIONAUX
 - CN (CONSEIL NATIONAL)



ATTENTION, IL FAUT QUE TU SOIS BIEN À JOUR DE TON ADHÉSION !



Intranet des Eclaireuses Eclaireurs de France

Saison 2018-2019

RÉSOLUTIONS ET AMENDEMENTS

« *Ecrire un amendement donne lieu à la création **d'une nouvelle proposition de résolution**, celle-ci sera traitée comme une proposition à part entière.* »

Un amendement ne doit pas :

- Changer complètement le sujet de la résolution dont il est issu.
- Se contenter de corriger des fautes d'orthographe ou de grammaire.

EXEMPLE :

Résolution : « *Le logo de l'OMMS devra apparaître sur la nouvelle version des chemises nationales* »

Amendement : « *Les logos de l'AMGE et de l'OMMS **devront** apparaître sur la nouvelle version des chemises nationales* »

PHASE DE SOUTIENS QUI PEUT SOUTENIR UNE RÉOLUTION ?

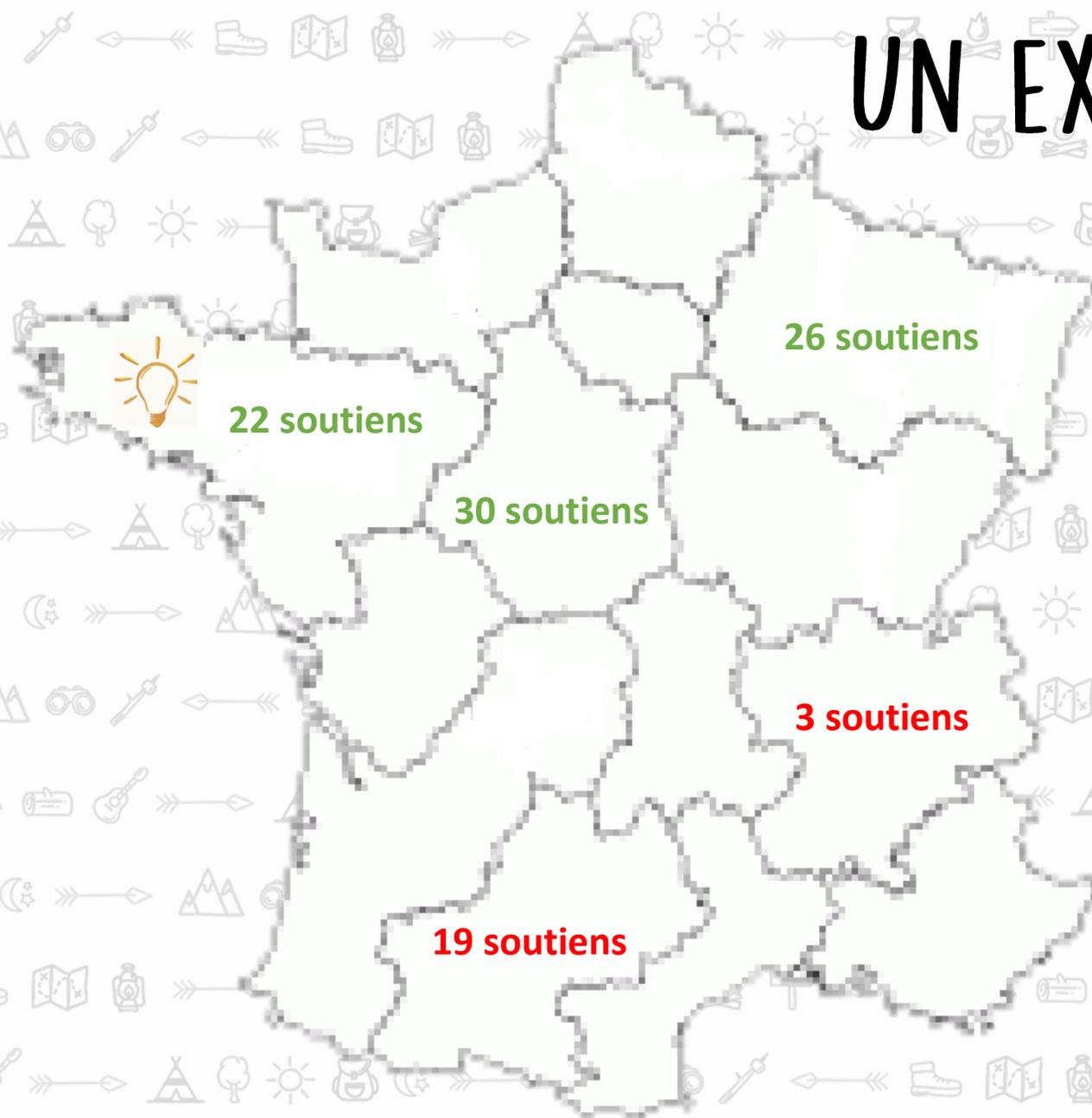
- TOUT.E ADHÉRENT.E (PAS LES INSTANCES NI STRUCTURES)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour qu'une résolution soit portée à l'Assemblée Générale, elle doit être soutenue par au moins **60 adhérent.e.s** issu.e.s de **3 régions éclées différentes** (avec un minimum de 20 soutiens par région)



UN EXEMPLE...



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE**

**LA RÉOLUTION SERA PORTÉE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15 ET 16 JUIN 2019 — JAMBVILLE

- TOUTES LES RÉOLUTIONS AYANT REÇU SUFFISAMMENT DE SOUTIENS SERONT INTÉGRÉES AU DOSSIER AG.
- UN.E OU PLUSIEURS ADHÉRENT.E.S ÉLU.E.S À L'AG POURRONT S'INSCRIRE SUR L'OUTIL INFORMATIQUE POUR ÊTRE « PORTEURS » OU « PORTEUSES » DE LA RÉOLUTION LORS DE L'AG. (ATTENTION : IL NE S'AGIT PAS FORCÉMENT DES PERSONNES QUI ONT PROPOSÉ LA RÉOLUTION)
- POUR ÊTRE RETENUE, UNE RÉOLUTION DEVRA RECUEILLIR UNE MAJORITÉ ABSOLUE DE « POUR ». MAJORITÉ CALCULÉE SUR LA BASE DES DÉLÉGUÉ.E.S AYANT ÉMARGÉ.

CALENDRIER 2018 – 2019

- FÉVRIER 2019 → MARS 2019 : PRÉSENTATION SUR LES CONGRÈS.
- 12 AVRIL 2019 → 1^{ER} MAI 2019 : PHASE DE PROPOSITIONS ET D'AMENDEMENTS.
- 2 MAI 2019 → 10 MAI 2019 : PHASE DE SOUTIENS.
- 15 MAI 2019 → ENVOI DES RÉOLUTIONS RETENUES DANS LE DOSSIER AG.
- 15 ET 16 JUIN → DÉROULEMENT DE L'AG.
- JUIN 2019 → BILAN ET LANCEMENT DE LA SAISON 2019 – 2020.

COMMENT ÉCRIRE UNE RÉOLUTION ?

NOS CONSEILS :

- Un titre concis qui exprime le but de la résolution
- Un préambule : Contenant la « justification » de la résolution (contexte et objectifs)
- Une proposition qui répond à la situation exposée en préambule. Nous vous conseillons de détailler la mise en œuvre.
- Faites référence aux textes actuels (Motions, Résolutions, Orientations Nationales, RG, Statuts) ! En quoi votre résolution s'inscrit dans nos textes ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? *Attention, une résolution amenant à modifier les statuts ne pourra être adoptée qu'en AG extraordinaire.*

LE DOCUMENT D'AIDE À LA RÉDACTION :

- En lien sur l'outil informatique
- Vous invite à répondre à plusieurs questions comme :
 - Le contexte d'écriture,
 - Le lien avec les textes,
 - Les détails de mise en œuvre,
 - ...
- Vos réponses seront visibles par toutes les personnes consultant votre proposition de résolution sur l'outil

LE COMITÉ DES RÉOLUTIONS

« Son rôle sera d'animer la démarche et le parcours des résolutions dans l'association, de dialoguer avec les porteurs et porteuses de résolutions, de rendre un rapport sur son travail à l'AG et d'animer le temps de vote des résolutions. »

POUR LA SAISON 2018 – 2019, LA COMMISSION GOUVERNANCE JOUERA LE RÔLE DE COMITÉ DES RÉOLUTIONS.

POUR LA SAISON SUIVANTE, UN APPEL À CANDIDATURES SERA RÉALISÉ POUR CONSTITUER LE COMITÉ DES RÉOLUTIONS.

EVALUATION SAISON 2018 – 2019

- L'INTÉRÊT ET LA PERTINENCE DES RÉOLUTIONS
- LA PERTINENCE DE L'OUTIL INFORMATIQUE, LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES ET NÉCESSAIRES
- LA FACILITATION DU DIALOGUE
- LES ÉCHÉANCES, LE CALENDRIER
- LE SYSTÈME DES VOTES EN AG
- LA COMMUNICATION DU PROJET
- « LA FORMATION » AUX RÉOLUTIONS
- LA PLACE DES DIFFÉRENT.E.S ACT.EUR.RICE.S DANS LA CONSTRUCTION DE LA RÉOLUTION
- LA PERTINENCE DE LA PLACE DE LA COMMISSION GOUVERNANCE ET LA NÉCESSITÉ OU NON DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ DES RÉOLUTIONS

CONTACTS

• COMMISSION GOUVERNANCE : eedf.gouvernance@framalistes.org

• PIERRE ESCLAFIT : pierre.esclafit@eedf.asso.fr | 06 11 83 41 00



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE**

	Motion	Résolution	Vœu
Contenu	Concerne l'association et appelle à un vote politique, selon son contenu.	Concerne l'association et appelle à un vote politique, selon son contenu. Conseille d'intégrer un « qui fait quoi ? » et « quand ? ».	Concerne un fait d'actualité extérieur à l'association.
Origine de la proposition	Congrès ou comités régionaux.	Tout.e adhérent.e, toute structure, toute instance de l'association.	Au moins un.e adhérent.e.
Démarche	Doit faire partie du dossier AG. Envoyée un mois avant l'AG.	Suit un échéancier permettant que les propositions soutenues soient intégrées au dossier AG.	Peut être présenté jusqu'à la veille de l'AG.
	Transmise au comité directeur qui formule éventuellement une réponse.	Le comité des résolutions, si besoin, dialogue avec les porteurs.	
	La région porteuse à la possibilité de la retirer ou de la maintenir.	Une résolution ne peut pas être retirée.	
	Si maintien elle est soumise à l'AG.	Les résolutions peuvent être amendées. Les propositions et amendements doivent être soutenu.e.s par un nombre d'adhérent.e.s minimum issu de plusieurs régions. Si elle obtient les soutiens suffisants, elle est soumise à l'AG.	
	Une motion est portée par la région concernée.	Une résolution est portée à l'AG par au moins un.e adhérent.e délégué.e à l'AG.	Voté en AG.
	Si adoption elle devient un texte qui devra être mis en œuvre par le CD qui en rendra compte.	Si adoption elle devient un texte qui devra être mis en œuvre par le CD qui en rendra compte.	Si adoption, devient position politique de l'association, médiatisable en ce sens.
Support		Support informatique contribuant à l'évolution et au partage.	